

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Direction Générale

DG.-02.16 3861

Port-au-Prince, le

2 6 FEV. 2016

NOTE DE PRESSE

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population exhorte la population à une grande vigilance suite aux vingt deux (22) cas de décès institutionnels, possiblement liés à l'ingestion d'alcool frelaté qui ont été répertoriés dans la commune de Port-au-Prince.

Il profite pour informer que des spécimens sont au laboratoire pour analyse. Des démarches sont en cours, conjointement avec les Ministères de la **Justice et du Commerce**, pour trouver les causes de décès ainsi que les facteurs de risque liés à cette situation.

Tout en invitant la population à ne pas céder à la panique, le **Ministère** encourage tous les citoyens à prendre des précautions nécessaires pour la sauvegarde de leurs vies et celles de leurs familles.

Dr. Georges DUBUC Directeur Général